



HAL
open science

Cinq substances psychoactives de synthèse utilisées dans l'espace festif techno : revue du cadre juridique et des connaissances scientifiques présentée sous la forme d'un cédérom transposable sur Internet

Stéphane Rossi

► To cite this version:

Stéphane Rossi. Cinq substances psychoactives de synthèse utilisées dans l'espace festif techno : revue du cadre juridique et des connaissances scientifiques présentée sous la forme d'un cédérom transposable sur Internet. Sciences pharmaceutiques. 2001. dumas-01516989

HAL Id: dumas-01516989

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01516989>

Submitted on 2 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il n'a pas été réévalué depuis la date de soutenance.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact au SID de Grenoble :
bump-theses@univ-grenoble-alpes.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

<http://www.cfcopies.com/juridique/droit-auteur>

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



2^e exemplaire

UNIVERSITE JOSEPH FOURIER
FACULTE DE PHARMACIE DE GRENOBLE

Année 2001

n° d'ordre :

7060

Cinq substances psychoactives de synthèse
utilisées dans l'espace festif techno.

Revue du cadre juridique et des connaissances scientifiques
présentée sous la forme d'un cédérom
transposable sur Internet.

DEMANDER LE CD-ROM
A LA BANQUE DE PRET CD/0082

Présentée pour l'obtention du DOCTORAT EN PHARMACIE, DIPLOME D'ETAT

Par

Stéphane Rossi

[Données à caractère personnel]

Thèse soutenue publiquement le 28 novembre 2001 à 19 heures à La Tronche,

Devant le jury composé de :

Madame le professeur M. Deletraz-Delporte

présidente du jury

Mademoiselle le docteur C. Viller

Monsieur C. Cabut

Monsieur A. Beauchet



UNIVERSITE JOSEPH FOURIER
FACULTE DE PHARMACIE DE GRENOBLE

Année 2001

n° d'ordre :

Cinq substances psychoactives de synthèse
utilisées dans l'espace festif techno.

Revue du cadre juridique et des connaissances scientifiques
présentée sous la forme d'un cédérom
transposable sur Internet.

THESE

Présentée pour l'obtention du DOCTORAT EN PHARMACIE, DIPLOME D'ETAT

Par

Stéphane Rossi

[Données à caractère personnel]

Thèse soutenue publiquement le 28 novembre 2001 à 19 heures à La Tronche,

Devant le jury composé de :

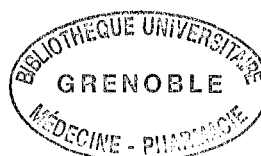
Madame le professeur M. Deletraz-Delporte

présidente du jury

Mademoiselle le docteur C. Viller

Monsieur C. Cabut

Monsieur A. Beauchet



UNIVERSITE JOSEPH FOURIER
FACULTE DE PHARMACIE DE GRENOBLE
Domaine de la Merci 38700 LA TRONCHE

Doyen de la Faculté

M. le Professeur P. DEMENGE

Vice Doyen

M. le Professeur J. CALOP

PROFESSEURS DE PHARMACIE

ALARY	<i>Josette</i>	<i>Chimie Analytique</i>
BAKRI	<i>Abdelaziz</i>	<i>Pharmacie Galénique</i>
BENOIT-GUYOD	<i>Jean-Louis</i>	<i>Chimie Toxicologie et Eco-toxicologie</i>
CALOP	<i>Jean</i>	<i>Pharmacie Clinique et Bio-technique</i>
CUSSAC	<i>Max</i>	<i>Chimie Thérapeutique</i>
DECOUT	<i>Jean-Luc</i>	<i>Chimie Générale</i>
DEMENGE	<i>Pierre</i>	<i>Physiologie/Pharmacologie</i>
DROUET	<i>Emmanuel</i>	<i>Microbiologie-Immunologie</i>
FAVIER	<i>Alain</i>	<i>Biochimie</i>
GOULON	<i>Chantal</i>	<i>Physique-Pharmacie</i>
GRILLOT	<i>Renée</i>	<i>Parasitologie</i>
MARIOTTE	<i>Anne-Marie</i>	<i>Pharmacognosie</i>
RIBUOT	<i>Christophe</i>	<i>Physiologie-Pharmacologie</i>
ROUSSEL	<i>Anne-Marie</i>	<i>Biochimie</i>
SEIGLE-MURANDI	<i>Françoise</i>	<i>Botanique et Cryptogamie</i>
STEIMAN	<i>Régine</i>	<i>Biologie Cellulaire</i>
WOUESSIDJEWE	<i>Denis</i>	<i>Pharmacie Galénique</i>

UNIVERSITÉ JOSEPH FOURIER
FACULTE DE PHARMACIE DE GRENOBLE
Domaine de la Merci 38700 LA TRONCHE

Doyen de la Faculté

M. le Professeur P. DEMENGE

Vice Doyen

M. le Professeur J. CALOP

MAITRES DE CONFÉRENCE DE PHARMACIE

ALDEBERT
ALLENET
BARTOLI
BOUMENDJEL
BURMEISTER
CARON
CHARLON
DELETRAZ
DIJOUX-FRANCA
DURMORT-MEUNIER
ESNAULT
FAURE
FAURE-JOYEUX
FOUCAUD-GAMEN
GEZE
GILLY
GUIRAUD
GROSSET
HININGER-FAVIER
KRIVOBOK
MORAND
NICOLLE
PERA
PEYRIN
PINEL
RAVEL
RIBUOT
RICHARD
RIONDEL
TAILLANDIER
VILLEMAIN
VILLET

Delphine
Benoît
Marie-Hélène
Ahcène
Wilheim
Cécile
Claude
Martine
M.-Geneviève
Claire
Danielle
Patrice
Marie
Jacqueline
Annabelle
Catherine
Pascale
Catherine
Isabelle
Serge
Jean-Marc
Edwige
Marie-Hélène
Eric
Claudine
Anne
Diane
Jean-Michel
Jacqueline
Georges
Danièle
Annick

Parasitologie
Pharmacie Clinique
Pharmacie Clinique et Biotech.
Pharmacognosie
Physique
Biologie Moléculaire
Chimie Pharmacie
Droit Economie pharmaceutique
Pharmacognosie
Virologie moléculaire structur
Chimie Analytique
Biochimie C
Physiologie-Pharmacologie.
Bactériologie-Virologie.
Pharmacotechnie Galénique
Chimie Thérapeutique
Biologie cellulaire
Chimie analytique
LBSO-Biochimie C
Botanique-Cryptogamie
Chimie thérapeutique
Chimie organique
Chimie organique
Chimie Analytique Alimentaire
Parasitologie
Chimie Analytique
Physio. Pharmaco
Chimie Toxico-Ecotoxicologie
Physiologie Pharmacologie
Chimie organique
Physique Pharmacie
Chimie analytique

Merci,

A madame le professeur Martine Deletraz-Delporte :

Pour la direction de ce travail avec votre sens de la perfection... et de l'humour ;

Pour l'honneur que vous me faites en présidant ce jury ;

Pour votre enseignement qui a dépassé le cadre du droit pharmaceutique ;

Pour votre capacité à rester disponible pour les étudiants malgré la charge de vos obligations.

A mademoiselle le docteur Céline Viller :

Pour ton expertise scientifique, le partage de tes connaissances cliniques du sujet et tous les conseils que tu auras su me donner ;

De t'être prêtée au jeu de l'interview filmée.

A monsieur Cédric Cabut :

Pour l'honneur que vous me faites en acceptant d'évaluer ce travail.

A monsieur Anthony Beauchet :

Pour ton expertise anthropologique, la communication de tes travaux et de tes carnets de terrain et tous les conseils que tu auras su me donner ;

Pour ton omniprésence sur le net ;

Pour la suite... ;*))

*A ma famille pour le soutien que chacun m'a apporté
et l'amour que tous m'ont donné.
Sans eux je ne serais pas là aujourd'hui.*

*A mes amis, tous particulièrement
Céline, Eric, Jérôme, Claire, Rachel, Julien, Alex, Mag, MC et Céline.
Sans eux, je ne serais plus là aujourd'hui.*

*A tous ceux qui m'ont aidé pour la réalisation de ce travail, tout particulièrement
Céline, Jérôme, Tanguy, Isa, Pascale et Caroline.
Sans eux, vous ne seriez pas là aujourd'hui.*

Sommaire

- Introduction
- Matériel et méthodes
 - Démarche suivie pour l'élaboration du cédérom transposable sur Internet
 - fonctionnalités
 - matériel nécessaire à la consultation
 - critiques
- Sommaire du cédérom
- Cédérom
- Conclusions

Introduction

Actuellement, les travaux pluridisciplinaires sur la consommation de substances psychoactives distinguent deux *espaces* d'étude : *l'espace urbain* et *l'espace festif techno*. Le terme d'espace étant défini selon le sens donné par Paul-Levy et Segaud comme un « ensemble de relations qui unissent les individus à leur environnement ».

Définir un **espace festif techno** c'est reconnaître qu'il existe une pratique de consommation propre à la fête, propre à la culture techno et propre aux fêtes technos.

La fête est le remède à l'ennui, au désenchantement. L'ivresse, souvent atteinte par une consommation occasionnelle de substances psychoactives, licites ou illicites, lui a de tout temps été associée.

La culture techno est une entité culturelle polymorphe et mouvante plus complexe que ne le laisse supposer l'appellation médiatique de House nation. Née des musiques électroniques, elle est composée d'univers variés et parfois opposés, musicalement (House, Techno, Ambient, Electro, Trip-hop, Jungle, Drum and bass, Big beat etc.) mais aussi, comme nous le verrons plus bas, spatialement. Quoi qu'il en soit, tous ces univers se réfèrent à des valeurs communes d'universalité, de non-violence et de liberté... incluant la libre consommation de substances psychoactives.

Les fêtes techno sont l'expression paroxystique de la culture techno. Il s'agit de moments intenses de liberté réservés au plaisir, à l'expérimentation sensorielle, à la communication et à la danse, parfois à la recherche de la transe. Les fêtes techno existent sous différentes formes : fête légale et commerciale (bars et discothèques), fête légale où émergent des comportements transgressifs (rave party), fête illégale laissant place aux comportements transgressifs (free party). Bien qu'elle ne soit pas systématique, la consommation de substances psychoactives lors de la fête techno est banalisée et souvent visible.

L'espace festif techno comporte donc des subdivisions en fonction du son diffusé, du lieu de la fête et du niveau de transgression recherché par les participants. Les substances psychoactives consommées, et la manière dont elle le sont, varient donc sensiblement d'un « sous-espace » à l'autre. Toutefois, du fait de la non exclusivité d'appartenance des consommateurs à ces « sous-espaces », on peut distinguer une consommation de substances psychoactives propre à l'espace festif techno.

L'usage des substances psychoactives dans l'espace festif techno est encore peu connu (voire mal connu, ce qui est pire) pour les raisons suivantes :

- relative nouveauté du mouvement Techno,
- existence d'une culture complexe et non pas d'une simple expression musicale,
- caractère polymorphe et évolutif du mouvement,
- caractère « souterrain » (« underground ») de certaines branches du mouvement,
- pratiques de consommation cachées du fait de leur illégalité,
- diabolisation du mouvement et mythes entourant « la Drogue » conduisant à une marginalisation et à une perte de visibilité supplémentaire,
- émergence continue de nouvelles molécules psychoactives, ou de nouvelles pratiques pour d'anciennes molécules apparaissant sous de nouveaux noms ;
- poly-consommation ;
- etc...

Or, en matière de santé, méconnaître une pratique à risque, c'est laisser place à la maladie, à la souffrance et à la mort.

L'objectif de ce travail est donc d'établir une revue du cadre juridique et des connaissances scientifiques actuelles de l'usage de substances psychoactives de synthèse dans l'espace festif techno.

Il est important de fixer immédiatement les limites de ce travail. Le lecteur doit savoir qu'il ne traite pas :

- des substances psychoactives utilisées en milieu festif techno autres que l'ecstasy, le GHB, la kétamine, le protoxyde d'azote et le 2C-B ;
- d'épidémiologie ;
- de synthèse des substances psychoactives ;
- de trafic et des filières d'approvisionnement en substances psychoactives ;
- de dosage ou d'identification des substances psychoactives ;
- de soin aux intoxiqués ;
- de médecine légale ;
- de législation comparée ;
- de prévention primaire, secondaire ou tertiaire ni d'éducation sanitaire ;
- d'usage thérapeutique des substances.

En effet, le présent document est une revue du cadre juridique et des connaissances scientifiques portant sur cinq substances psychoactives de synthèse utilisées dans l'espace festif techno choisies pour la diversité de leurs effets recherchés, de leur présentation, de leur mode d'administration et de leur stade de diffusion : **l'ecstasy, le GHB, la kétamine, le protoxyde d'azote et le 2C-B.**

Seront donc présentés :

- des **définitions** nécessaires à la compréhension des conséquences de l'usage récréatif de substances psychoactives ;
- les différentes **classifications**, historiques et actuelles, des substances psychoactives ;
- les bases historiques et actuelles des **droits de la drogue** au niveau **international, européen et français** ;
- les **formules**, les **noms scientifiques et vulgaires**, l'**historique**, la **pharmacocinétique**, la **pharmacologie**, l'**usage récréatif** (historique, présentation du produit, modes d'utilisation, prix, doses utilisées, effets recherchés, effets décrits), la **toxicologie** et le **potentiel de tolérance et de dépendance** de ces cinq substances ;
- les **dangers liés au contexte et au mode d'utilisation** de ces cinq substances ainsi que des moyens employés pour réduire ces risques.

L'étude des substances bio-actives est le rôle du pharmacien. Il est en effet qualifié pour examiner les caractéristiques « pharmaco-toxicologiques » des substances, mais aussi les conséquences de leurs modalités et contextes d'usage ainsi que le cadre législatif de telles pratiques. C'est ce qui a motivé le choix du thème de ce travail.

Matériel et méthodes

1. Démarche suivie pour l'élaboration du cédérom transposable sur Internet :

1.1. Objectif du travail :

L'espace festif techno tendant à s'étendre et à s'ouvrir, les pratiques d'usage de psychotropes qui lui sont propre vont croissant. Pourtant, les professionnels de santé ne sont pas encore correctement informés des différentes substances consommées ni de leur mode et de leur contexte d'utilisation ; et les utilisateurs ne trouvent pas de réponse objective quant aux risques éventuelles de leurs pratiques.

Le but de ce travail n'est pas l'exhaustivité : il serait impossible de fournir une liste complète des textes de loi régissant les substances psychoactives ni de développer tous les domaines de la chimie, de la médecine et de la pharmacie les concernant ; il s'agit de fournir un outil pratique permettant l'accès aux données nécessaires à la compréhension des risques sociaux et sanitaires pouvant *éventuellement* être engendrés par l'usage de substances psychoactives de synthèse dans l'espace festif techno.

Une fois les dangers objectivés et évalués, il devient possible de prévenir les comportements à risque, protéger les populations vulnérables, et responsabiliser les consommateurs.

L'ecstasy, le GHB, la kétamine, le protoxyde d'azote et le 2C-B ont été sélectionnés et étudiés pour leur diversité d'effets recherchés, de présentation, de mode d'administration et de stade de diffusion.

1.2. Ressources :

Les données présentées dans ce travail sont issues de différentes sources plus ou moins conventionnelles du fait du caractère licite voire illégal de certaines pratiques étudiées...

Il peut s'agir de :

- **conférences** (« les designer drugs », Pharmagora, 2000 ; rencontres européennes des associations de réduction des risques en milieu techno, Techno Plus Paris, 2000 ; « drogue = techno ? », MILDT et Technopole, Rendez-vous électroniques 2000 ; etc.) ;
- **d'entretiens physiques, téléphoniques ou électroniques** (avec AIDES Grenoble, le centre d'évaluation et d'information sur les pharmacodépendances de Grenoble, Médecin du monde Lyon, des participants à des soirées technos, etc.) ;
- **de suivi de missions de prévention tertiaire sur le terrain** (en free party avec Techno Plus Paris, en club avec Keep smiling Lyon) ;
- **de la littérature conventionnelle** (*Expertise collective INSERM*, *Rapport TREND*, articles scientifiques sélectionnés à l'aide de recherches sur PubMed, ouvrage *le droit de la drogue* de F. Caballero et Y Bisiou, etc.) ;

- de la littérature électronique officielle ou non (www.erowid.org ; www2.biam2.org ; www.drogues.gouv.fr ; www.europa.org ; www.legifrance.fr ...)

Quel que soit son type, l'origine d'une donnée est toujours identifiée par un numéro qui renvoie à la référence bibliographique complète figurant dans le paragraphe « bibliographie » du chapitre contenant la donnée. Toutefois, pour plus de clarté, la plupart des tableaux et des illustrations voient leur source figurer directement après le document.

1.3. Choix du support :

Un cédérom a été choisi comme media pour accueillir cette masse de données afin de :

- pouvoir présenter des documents écrits, des illustrations, des animations et des vidéos ;
- permettre un accès à l'information recherchée rapide, intuitif, confortable et ouvert au plus grand nombre ;
- pouvoir mettre à jour les données aisément ;
- permettre aux utilisateurs un accès aux données modifiées dès leur correction.

Pour que les toutes les données puissent être consultées à l'aide d'un navigateur Internet, des fichiers de type « Microsoft HTML Document 5.0 » (.HTM) ont été créés à l'aide des logiciels *Microsoft Word 2000* et *Macromedia Dreamweaver 3*.

2. fonctionnalités :

2.1. Les liens permettant la navigation :

Grâce aux fichiers de type « Microsoft HTML Document 5.0 » (.HTM), les différents paragraphes sont directement accessibles depuis un menu déroulant qui suit l'utilisateur dans sa navigation et les données sont jointes de manière interactive par des liens intra-paragraphes (ancres), inter-paragraphes, ou vers Internet. La cible des liens apparaît dans la barre du navigateur appropriée lorsque le lien est survolé.

2.2. Le repérage lors de la navigation :

Un fond fixe sur lequel les données défilent permet à l'utilisateur de toujours identifier la partie et le chapitre consulté : la croix verte, symbole de la pharmacie, porte le titre du chapitre contenant le paragraphe consulté ; ce titre respecte un code couleur distinguant les trois parties (rouge = « ordre public et santé publique », bleu = « les substances », jaune = « contexte et mode d'usage »). Enfin, le nom du paragraphe apparaît dans la barre du navigateur appropriée.

Les liens sont reconnaissables à leur nom coloré et souligné. Les liens vierges apparaissent en bleu alors que les liens déjà visités apparaissent en violet.

2.3. L'intérêt du multimédia :

L'utilisation du multimédia renforce le confort d'utilisation et l'accessibilité. Ainsi, par exemple, des vidéos résument et vulgarisent les points clés de la pharmacotoxicologie des substances et des annexes volumineuses ont pu être jointes directement aux données le nécessitant.

2.4. La transposition sur Internet :

La première version de ce travail est présentée sous forme de cédérom mais, grâce au format HTM, les mises à jours ultérieures seront mises en ligne sur Internet ce qui élargira encore les possibilités de communication et l'accessibilité.

3. Matériel nécessaire à la consultation :

3.1. Généralités :

Le contenu de ce travail est de deux sortes : les documents écrits présents dans le fascicule accompagnant le cédérom et la revue multimédia interactive elle-même.

3.1.1. les documents écrits présents dans le fascicule accompagnant le cédérom :

Ces documents écrits existent en version papier qui accompagne le cédérom mais aussi en version électronique sous forme de fichier de type « document texte » (.TXT) gravée sur le cédérom et lisible sur tout type d'ordinateur.

3.1.2. la revue multimédia interactive :

Il s'agit du corps du travail. Elle est réalisée de manière à être consultée à l'aide d'un navigateur Internet (optimisation pour *Microsoft Internet Explorer* version 4.0 et supérieures). Sa consultation est possible, dans un premier temps à partir d'un cédérom. Les prochaines mises à jour de cette revue multimédia interactive seront consultables sur Internet à l'aide du même type de navigateur. En effet, les fichiers élaborés sont du type « Microsoft HTML Document 5.0 » (.HTM).

Pour exploiter pleinement cette revue multimédia interactive certains logiciels spécifiques sont nécessaires. Nous les détaillons dans les paragraphes suivants.

3.2. Visualisation et utilisation des menus animés :

Pour plus de convivialité, certains menus sont animés. Il s'agit d'objets de type « Shockwave Flash Object » (.SWF). Pour pouvoir bénéficier de ces menus dynamiques interactifs, il est nécessaire de disposer d'un *lecteurFlash Macromedia*. Lorsque de tels menus existent, il est toujours proposé à l'utilisateur de basculer d'un simple clic vers un menu statique, lisible par tous, ou de télécharger directement le logiciel gratuit *Macromedia Flash* grâce à un lien Internet.

3.3. Ouverture et visualisation des fichiers textes/images volumineux :

Certains fichiers textes/images volumineux (pour la plupart des annexes) sont présentés sous la forme de fichiers de type « Document Adobe Acrobat » (.PDF). Pour ouvrir et visualiser ces fichiers, il est nécessaire de disposer d'un lecteur de fichier PDF. Ce type de lecteur est intégré à plus de 70% des navigateurs. Dans le cas où l'utilisateur ne disposerait pas du logiciel adéquat, il lui est possible de télécharger directement le logiciel gratuit *Adobe*

Acrobat reader en cliquant sur le lien Internet qui figure à côté de chaque fichier au format PDF présent sur le cédérom.

3.4. Visualisation des séquences vidéos :

Des vidéos résumant et vulgarisant les points clés de la pharmaco-toxicologie des substances sont proposées. Elles n'apportent pas de données supplémentaires à celle fournies par les autres documents mais les illustrent agréablement. Il s'agit de fichiers de type « Clip vidéo » (.AVI). Si la piste son est reconnue par tous les lecteurs, il est nécessaire de disposer d'un codec DIVX pour accéder à l'image compressée. Si l'utilisateur ne peut pas visualiser l'image, il pourra aisément télécharger un « codec DIVX » sur Internet en entrant cette chaîne dans un moteur de recherche (par exemple www.google.com). Les versions futures des navigateurs Internet devraient être conçues pour pouvoir consulter ce format de compression sans lecteur ni codec spécifique supplémentaire.

4. Critiques :

Afin que cette revue du cadre juridique et des connaissances scientifiques soit réellement un « outil pratique », un cédérom et Internet ont été choisis comme média. Nous avons souligné la nécessité mais aussi les avantages d'un tel choix... nous ne devons pas en ignorer les limites. La principale d'entre elles est la difficulté d'accès à l'information. En effet, tous les foyers français ne possèdent pas encore un équipement informatique et, a fortiori, un accès à Internet : en 2000, plus de 25% des foyers français étaient équipés et 6,2 millions de personnes avaient utilisé Internet dans les 30 jours précédents le sondage (enquête réalisée auprès d'un échantillon de 8000 personnes, représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus en mars 2000). Nous sommes donc loin d'une couverture totale de la population générale. Toutefois, la population la plus encline à consulter ce travail est composée de professionnels de santé, d'étudiants et de « membres » de l'espace festif techno qui connaissent une informatisation nettement plus élevée que la moyenne et ont un accès facilité à des ordinateurs sur leur lieu de travail ou d'étude.

Sommaire du cédérom

Définitions préalables :

- Définitions de l'abus et de l'utilisation nocive pour la santé
 - Abus d'une substance selon le DSM IV
 - Utilisation nocive pour la santé selon le CIM 10
- Définition de l'accoutumance et de la toxicomanie selon l'OMS
- Définition de la dépendance psychique, de la dépendance physique et de la tolérance selon l'OMS (1963)
- Vers une définition moderne de la dépendance
 - Dépendance à une substance selon de DSM IV
 - Syndrome de dépendance selon le CIM 10
- « La Drogue » ou « les drogues »
- Définition de la pharmacodépendance selon l'OMS
- Définition de l'usage
 - L'usage selon la MILDT
 - L'usage selon le Rapport Roques

Les classifications :

- Les classifications selon les effets psychoactifs :
 - Classification de Lewin 1928
 - Classification de J. Delay 1957
 - Classification de DELAY et DENIKER 1976
 - Classification de Boudreau reprise par Pelicier 1991
- Les classifications selon la dangerosité :
 - Classification de l'OMS de 1961
 - Classification du rapport PELLETIER 1978
 - Classification de G. NAHAS et R. TROUVE 1981
 - Classification du rapport Roques 1999
- Les classifications juridiques :
 - Les critères de classement de la Convention Unique de 1961
 - Liste des stupéfiants placés sous contrôle international établie par l'OICS conformément à la Convention unique de 1961 amendée par le Protocole de 1972
 - Liste des substances psychotropes placées sous contrôle international établie par l'OICS conformément à la Convention de 1971 sur les substances psychotropes
 - Liste des substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes placés sous contrôle international établie par l'OICS conformément à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988
 - Les critères de classement des stupéfiants en droit français
 - Le classement des psychotropes en droit français
 - Le classement des précurseurs en droit français

Le droit international de la Drogue :

- Les origines
 - Traité de Nankin de 1842 et traité de Tientsin 1858
 - Commission anglo-indoue de 1893
 - Conférence de Shanghai de 1909
 - Les conventions antérieures à la Convention unique
 - Conférence de La Hayes de 1912
 - Traité de Versailles
 - La Convention du 11 février 1925 relative à la suppression du commerce et de l'usage de l'opium préparé
 - La Convention internationale sur l'opium du 19 février 1925
 - La Convention de Genève de 1931
 - La Convention de Bangkok de 1931
 - La Convention de Genève de 1936
 - Le Protocole de Lake-Sucess de 1946
 - Le Protocole de Paris de 1948
 - Le Protocole de New-York de 1953
- La Convention unique sur les stupéfiants de 1961
- La Convention de Vienne sur les psychotropes de 1971
- La Convention de Vienne contre le trafic illicite des stupéfiants et psychotropes de 1988
- Les sources organiques du droit de la drogue
 - Les organes de contrôle
 - La Commission des stupéfiants
 - L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS)
 - La structure opérationnelle, le programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)
 - Les structures non spécialisées
 - L'Organisation internationale de la police criminelle (OIPC-Interpol)
 - L'Organisation mondiale de la santé (OMS)

Le droit européen de la Drogue :

- Le Conseil de l'Europe
- L'Europe communautaire
 - Apparition de la politique de santé publique dans la politique communautaire
 - Avant l'Acte unique
 - Les apports de l'Acte unique
 - CELAD
 - Les apports du Traité de Maastricht
 - Le premier pilier est le pilier communautaire
 - Le second pilier est constitué par la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)
 - Le troisième pilier est celui de la Justice et affaires intérieures (JAI)
 - Les apports du Traité d'Amsterdam
- La nouvelle stratégie de la Communauté européenne en matière de santé
 - La réalisation d'une stratégie
 - L'élaboration d'un cadre de santé publique
- Politique communautaire actuelle de lutte contre la toxicomanie
 - Collecter, traiter et communiquer l'information
 - L'observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)
 - La lutte contre le trafic de drogue
 - La collaboration entre la police et les douanes
 - Le rapprochement des législations des Etats membres
 - Le blanchiment de capitaux
 - Lutte contre la production de drogues
 - Les précurseurs
 - Echange d'informations sur les nouvelles drogues
 - Action au niveau international
 - Lutte contre la toxicomanie

Le droit français de la drogue :

- Les sources françaises du droit
 - Les sources textuelles
 - La loi de 1970
 - L'aide et l'incitation à l'usage
 - Incrimination de l'article 222-37 NCP
 - Incrimination de l'article Article L. 3421-4
 - La répression du trafic et de ses profits
 - Le traitement de l'usager
 - Le traitement facultatif de l'usager
 - Le traitement volontaire (art. L. 3414-1 CSP)
 - Le traitement accepté (art. L. 3412-1 à L. 3412-3 CSP)
 - Le traitement obligatoire de l'usager
 - L'injonction du procureur de la république
 - Les astreintes au traitement
 - « l'usager délinquant »
 - Une loi controversée
 - L'incrimination de l'article L. 3421-1 CSP
 - Autres articles relatifs aux stupéfiants
 - La répression de l'usage simple au titre des substances vénéneuses (CSP)
 - La répression de l'usage simple au titre de trafic (Nouveau Code Pénal)
 - La répression de l'usage simple au titre des infractions douanières

- Les sources organiques :
 - Les sources juridictionnelles civiles, pénales et administratives
 - Les sources parajuridictionnelles ou disciplinaires
 - Les organes de lutte contre la toxicomanie
 - Le bureau chargé des pratiques addictives
 - Le bureau chargé de la lutte contre la criminalité organisée, le trafic de stupéfiants et le blanchiment
 - La Commission nationale des stupéfiants et des psychotropes siégeant auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (afssaps)
 - La lutte contre la drogue et la toxicomanie au niveau départemental
 - Le préfet assisté du chef de projet
 - Le comité de pilotage de la lutte contre la drogue et de la prévention des
 - Le conseil départemental de prévention de la délinquance
 - La Mission de lutte anti-drogue (MiLAD)
 - Le Comité interministériel de lutte contre la drogue et la toxicomanie et à la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie
 - La Mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques (MNCPC)
 - L'Office central pour la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF)
 - L'Office central de répression du trafic de stupéfiant (OCRTIS)
 - L'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT)
 - La cellule de coordination chargée du traitement du renseignement et de l'action contre les circuits financiers clandestins au ministère des finances (TRACFIN)
 - L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps)

L'ecstasy :

- Formules chimiques, dénominations scientifiques
- Noms argotiques
 - Les abréviations
 - Les surnoms très imagés
 - Les noms provenant de la forme, de la couleur ou de l'illustration figurant sur le comprimé
 - L'expérience
- Historique
- Pharmacocinétique
 - Absorption
 - Distribution
 - Métabolisation
 - Elimination
- Pharmacologie
 - Action aiguë de la MDMA sur le système sérotoninergique
 - En aigu, la MDMA agit en provoquant une libération massive de sérotonine :
 - Conséquences comportementales de l'augmentation de la libération de sérotonine dans le cerveau
 - Conséquences hormonales de l'augmentation de la libération de sérotonine dans le cerveau
 - Axe corticotrope
 - Système rénine / angiotensine
 - Prolactine
 - Hormone de croissance
 - Action aiguë de la MDMA sur les neurones dopaminergiques
 - Conséquences comportementales de l'augmentation de la libération de dopamine dans le cerveau
- Historique de l'usage récréatif de l'ecstasy en Europe
- Présentation
- Mode d'utilisation
- Prix
- Doses communément utilisées
- Effets recherchés
- Effets décrits

- Effets indésirables, toxicologie :
 - La sphère des complications à expression périphérique
 - Le syndrome d'hyperthermie/rhabdomyolyse (SHR)
 - Les hépatites
 - Les hyponatrémies
 - La sphère des complications psychiatriques
 - La sphère des complications neurologiques

 - La neurotoxicité de la MDMA chez l'animal
 - La neurotoxicité de la MDMA chez l'homme
 - Les études neurobiologique
 - Etudes du fluide cérébro-spinal (CSF)
 - Etude au PET scan
 - Etudes de type challenge pharmacologique
 - Les études comportementales et cognitives
 - Fonctions cognitives
 - Sommeil
 - Impulsivité
 - Les difficultés de la transposition à l'homme des données concernant l'animal
 - Les différences inter-espèces
 - Voie d'administration
 - Fréquence d'administration
 - Dose administrée
- Tolérance et dépendance
 - Données chez l'homme
 - Dépendance physique
 - Dépendance psychique
 - Données chez l'animal
 - Auto-administration
 - Discrimination
 - Préférence de place
- Bibliographie

La kétamine :

- Formules chimiques, dénominations scientifiques
- Noms argotiques
 - La substance
 - L'expérience
- Historique
- Pharmacocinétique
 - Absorption
 - Distribution
 - Métabolisation
 - Elimination
- Pharmacologie
 - Pharmacodynamie en anesthésiologie
 - Effets sur le système nerveux central
 - Effets sur le système respiratoire
 - Effets sur le système cardiovasculaire
 - Effets sur l'utérus
 - Comparaison des deux isomères
 - Pharmacodynamie aux doses subanesthésiques
- Historique de l'usage récréatif de l'ecstasy en Europe
- Présentation
- Mode d'utilisation
- Prix
- Doses communément utilisées
- Effets recherchés, effets décrits
- Effets indésirables, toxicologie
 - Données expérimentales et case series sur des usages récréatifs
 - Etude sur des consommateurs à but récréatif ne se plaignant d'aucun trouble lié à leur consommation
 - Etude sur des consommateurs à but récréatif se présentant à un service d'urgences médicales
 - Effets connus mais n'apparaissant pas dans les études ci-dessus
 - Les RCP de la KÉTAMINE PANPHARMA ®
- Tolérance et dépendance
 - Tolérance
 - Dépendance
 - Etude chez l'animal
 - *Case reports* chez l'homme
- Bibliographie

Le GHB :

- Formules chimiques, dénominations scientifiques
- Noms argotiques
 - Le GHB
- Les analogues du GHB
 - Le GBL
 - Le BD
- Historique
- Pharmacocinétique
 - Absorption
 - Distribution
 - Métabolisation
 - Elimination
- Pharmacologie
 - Effets neurologiques :
 - Le GHB, un neurotransmetteur endogène
 - Effets anesthésiques du GHB
 - Effets du GHB sur le métabolisme cérébral
 - GHB et la sécrétion d'hormone de croissance
 - Effets cardiovasculaires
 - Pharmacodynamie aux doses subanesthésiques
- Historique de l'usage récréatif de l'ecstasy en Europe
- Présentation
- Mode d'utilisation
- Prix
- Doses communément utilisées
- Effets recherchés
- Effets décrits

- Effets indésirables, toxicologie
 - Données expérimentales et case reports
 - Eléments toxicologiques du dossier d'enregistrement de la spécialité Gamma-OH ®
 - Toxicité aiguë
 - Toxicité chronique
 - Etude de la tératogénèse
 - Les RCP du GAMMA-OH ® hydroxybutyrate de sodium
 - Contre- indications
 - Mises en garde et précautions d' emploi
 - Interactions
 - Grossesse et allaitement
 - Conduite et utilisation de machines
 - Effets indésirables
 - Surdosage
- Tolérance et dépendance
 - Données chez l'homme
 - Dépendance physique
 - Tolérance
 - Dépendance psychique
 - Données chez l'animal
 - Auto-administration
 - Discrimination
 - Préférence de place
- Bibliographie

Le 2C-B :

- Formules chimiques, dénominations scientifiques
- Noms argotiques
 - La substance
 - L'expérience
- Historique
- Pharmacocinétique
- Pharmacologie
- Présentation
- Mode d'utilisation
- Prix
- Doses communément utilisées
- Effets décrits
- Effets indésirables, toxicologie
- Tolérance et dépendance
- Bibliographie

Le protoxyde d'azote :

- Formules chimiques, dénominations scientifiques
- Noms argotiques
- Historique
- Pharmacocinétique
 - Absorption
 - Distribution
 - Métabolisation
 - Elimination
- Pharmacologie
 - Action sur le système nerveux central (SNC)
 - Effets cardiovasculaires
 - Autres effets
- Présentation
- Mode d'utilisation
- Prix
- Doses communément utilisées
- Effets décrits
- Effets indésirables, toxicologie
 - Effets indésirables
 - Utilisation chronique
 - Utilisation récréative ponctuelle
 - Interactions médicamenteuses
 - Contre-indications
- Tolérance et dépendance
 - Données chez l'homme
 - Dépendance physique
 - Tolérance
 - Dépendance psychique
 - Données chez l'animal
 - Dépendance physique
 - Tolérance
- Bibliographie

Contexte et mode d'usage :

- La réduction des risques
- Contexte d'usage
 - La toxicité apparaissant en association avec d'autres substances,
 - L'augmentation des risques liés à la substance par l'environnement et/ou le comportement de l'utilisateur
 - L'augmentation des risques liés à l'environnement par les modifications de comportement provoquées par la substance
- L'injection
- La prise nasale
- La prise orale
- Le contrôle rapide des produits (CRP) ou « testing »
- Les projets TREND et SINTES :
 - Le projet TREND
 - La base de données SINTES

Cédérom

Conclusions

Thèse soutenue par monsieur Stéphane Rossi.

Cinq substances psychoactives de synthèse utilisées dans l'espace festif techno.

**Revue du cadre juridique et des connaissances scientifiques
présentée sous la forme d'un cédérom transposable sur Internet.**

Conclusions :

Les produits privilégiés dans l'espace festif techno sont les substances psychoactives de synthèse (licites comme illicites) dont l'origine et la forme véhiculent la même image de sécurité et de maîtrise du produit que les médicaments dont l'usage est souvent banalisé. Certaines de ces substances sont d'ailleurs des médicaments « détournés ». Les pratiques de consommation les plus usitées dans l'espace festif techno sont les voies orale, nasale et l'inhalation alors que l'injection est marginalisée car elle est directement associée à l'idée de dépendance, de contamination virale, d'overdose et de déchéance sociale.

Cinq substances ont été sélectionnées et étudiées pour la diversité de leurs effets recherchés, de leur présentation, de leur mode d'administration et de leur stade de diffusion dans l'espace festif techno : l'ecstasy (3,4-methylenedioxyméthamphétamine), la kétamine, le GHB (acide gammahydroxybutyrique), le 2C-B (4-Bromo-2,5-diméthoxybenzèneéthanimine) et le protoxyde d'azote.

La plupart des « teufeurs » usagers de ces substances psychoactives associent cette consommation au contexte festif. Ils prétendent gérer cet usage qu'ils définissent comme récréatif et occasionnel et se défendent d'une pratique dépendante ; ils connaissent le caractère illégal de leur pratique mais le trouve infondé et ne s'en soucient pas ; ils affirment également savoir à quels effets indésirables ils s'exposent et en maîtriser ou assumer les risques.

Pourtant, dans l'espace festif techno, l'information circule de façon très inégale entre la rumeur et l'éducation par les « pairs » et dans la population générale, le milieu techno est souvent marginalisé, voir diabolisé, en raison de l'incompréhension de cette culture relativement récente, novatrice et parfois transgressive et des mythes entourant « la Drogue ». Or, en matière de santé publique, on ne peut pas ignorer une pratique et les risques qui lui sont liés sous peine de laisser place à la souffrance et à la mort.

Le droit de la drogue (mondial, européen et français) établit un régime de contrôle voire de « prohibition » des stupéfiants. Mais ce qui est interdit est fait en cachette et ce qui est caché n'est plus contrôlé. Ainsi, la théorie « prohibitionniste » est inadaptée sur le plan économique (développement d'une économie parallèle), sur le plan social (incitation à la criminalité par la dépendance économique, marginalisation de l'usagé délinquant), sur le plan juridique (violation régulière des droits fondamentaux, répression croissante, dépénalisation de fait) et, surtout, sur le plan sanitaire (impossibilité de contrôler la qualité des produits, complexité de l'accès au soin et de l'intervention des soignants, marginalisation des pratiques conduisant au partage de matériel source d'infections...).

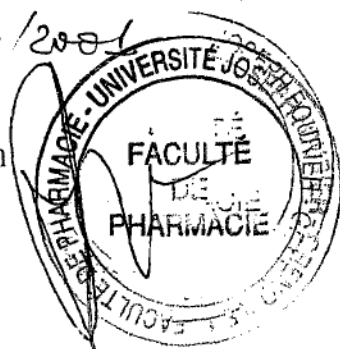
Lorsque l'ONU demande un monde sans drogue pour 2008, c'est déclencher une guerre à la drogue qui fera de nombreuses victimes tout en sachant que l'objectif ne sera jamais atteint. Au contraire, lorsqu'en France la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie clame « **une société sans drogue, ça n'existe pas !** » et prend les moyens d'informer et de responsabiliser les citoyens sur les produits, leurs effets, les facteurs de risque et de protection, c'est réellement exercer une mission de santé publique.

Il est donc important que les professionnels de santé connaissent la pharmacotoxicologie de ces nouveaux produits, leurs contextes de consommation, leurs modalités d'usage et l'imagerie qui les entoure. Ils doivent aussi connaître les concepts actuels d'usage, d'abus et de dépendance ainsi que les lois en vigueur. Grâce au cédérom réalisé sur la base de ces constatations, les professionnels de santé pourront évaluer les risques sanitaires et sociaux qui sont liés à la consommation de substances psychoactives dans l'espace festif techno puis prévenir les comportements à risque, protéger les populations vulnérables, et responsabiliser les consommateurs.

Vu et permis d'imprimer

Grenoble, le 30/10/2001

Monsieur le doyen
Pierre Demenge



Madame la présidente de thèse
Martine Deletraz

Serment des Apothicaires

Je jure, en présence des maîtres de la Faculté, des conseillers de l'ordre des pharmaciens et de mes condisciples :

O honorer ceux qui m'ont instruit dans les préceptes de mon art et de leur témoigner ma reconnaissance en restant fidèle à leur enseignement.

O exercer, dans l'intérêt de la santé publique, ma profession avec conscience et de respecter non seulement la législation en vigueur, mais aussi les règles de l'honneur, de la probité et du désintéressement.

O ne jamais oublier ma responsabilité et mes devoirs envers le malade et sa dignité humaine ; en aucun cas, je ne consentirai à utiliser mes connaissances et mon état pour corrompre les mœurs et favoriser des actes criminels.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses.

Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque.

Candidat : Stéphane Rossi ; [Données à caractère personnel]

Titre de la thèse : Cinq substances psychoactives de synthèse utilisées dans l'espace festif techno. Revue du cadre juridique et des connaissances scientifiques présentée sous la forme d'un cédérom transposable sur Internet.

Mots clés : ecstasy, GHB, kétamine, protoxyde d'azote, 2C-B, techno, « Drogue ».

Jury : Présidente : Madame M. Deletraz-Delporte
Membres : Madame Céline Viller
Monsieur C. Cabut
Monsieur A. Beauchet

Résumé :

Alors que l'espace festif techno rassemble de plus en plus d'adeptes, il ne cesse d'être marginalisé. Du fait des mythes entourant « la Drogue » et des rumeurs concernant les « rave-parties », les professionnels de santé ne sont pas correctement informés des différentes substances qui y sont consommées ni de leur mode et de leur contexte d'utilisation ; de-même les utilisateurs ne trouvent pas de réponse objective quant aux risques éventuellement liés à leurs pratiques. Ce travail a donc pour but de faire une revue du cadre juridique et des connaissances scientifiques concernant cinq substances psychoactives de synthèse utilisées dans l'espace festif techno choisies pour la diversité de leurs effets recherchés, de leur présentation, de leur mode d'administration et de leur stade de diffusion : **l'ecstasy, le GHB, la kétamine, le protoxyde d'azote et le 2C-B**. Les textes, images, animations et vidéos de ce travail sont réunies sur un cédérom et transposables sur Internet afin de maximiser leur accessibilité.

Le cédérom est composé de trois parties complémentaires :

Une « première » partie intitulée « ordre public et santé publique » présente les concepts d'usage, d'abus et de dépendance et le cadre juridique mondial, européen et français de la lutte contre les stupéfiants, psychotropes et précurseurs. Une « seconde » partie intitulée « les substances » fait la revue des connaissances scientifiques actuelles à propos de la consommation de chacune des cinq substances : formules, noms scientifiques et vulgaires, historique, pharmacocinétique, pharmacologie, usage récréatif (historique, présentation du produit, modes d'utilisation, prix, doses utilisées, effets recherchés, effets décrits), toxicologie et potentiel de tolérance et de dépendance. Une « troisième » partie intitulée « contexte et mode d'usage » présente les risques liés au contexte d'usage (hyperstimulation, chaleur, etc.) et au mode d'usage (injection, inhalation, prise orale) après avoir rappelé les bases de la politique de réduction des risques.